Clermont-Ferrand, le 16 octobre 2018

Monsieur le Maire,

Nous avons pris bonne note des propositions que vous comptez faire lors du comité technique du 18 octobre 2018, à savoir :
- augmentation du plancher des primes pour le groupe de fonctions C3, de 135 à 160€ ;
- suppression du groupe de fonctions A5 ;
- maintien de l'indemnité différentielle entre ancien et nouveau régime indemnitaire y compris dans les cas d'avancement et de promotion ;
- clause de revoyure à 24 mois (automne 2020) avec d'ici là, mise en place d'un comité de suivi

Ces nouvelles propositions sont pour nous la preuve que la mobilisation des employés municipaux est déterminante pour leurs conditions de travail. En une journée de mobilisation, 80.000€ ont été trouvés pour les plus bas revenus de la collectivité et l'extension des conditions de maintien de l'indemnité différentielle vient un peu moins entraver l'évolution de carrière des agents que ce qui était prévu.

Cependant, pour notre syndicat Sud CT, ces avancées ne règlent en rien le problème de fond.

Mais ne pas baisser le régime indemnitaire est la moindre des exigences !

De nombreuses cotations de métiers restent en-dessous du régime indemnitaire actuel. De fait, les agents choisissant une mobilité interne hors avancement ou promotion perdront toujours leur indemnité différentielle. Le personnel nouvellement recruté, le sera toujours *avec un RI inférieur au RI actuel*, et *donc* avec un revenu inférieur à *ses* collègues déjà en poste.

Le seul moyen pour que le passage au Rifseep ne soit pas une attaque en règle contre nos rémunérations serait qu'aucun métier ne soit coté en-dessous du RI *actuel*, ce qui rend*rait* caduque toute logique d'indemnité différentielle. Cette indemnité nous semble d'autant plus piégeuse au moment où le gouvernement parle d'intégrer le régime indemnitaire dans le calcul pour la retraite. Ainsi ce que nous perdrons en régime indemnitaire et verrions compensé par cette indemnité serait donc aussi perdu pour notre retraite ? Alors que l'austérité étrangle les fonctionnaires territoriaux (gel du point d'indice, hausse de la CSG, mise en place du jour de carence…), il nous semble toujours légitime du point de vue des employés, de revendiquer une hausse de 100€ des primes pour toutes et tous. Mais ne pas baisser le régime indemnitaire est la moindre des exigences !

Le comité de suivi et la clause de revoyure ne font qu'entériner l'individualisation des rémunérations et la règle du seul contre tous, chacun étant amené à s'en servir pour défendre la cotation de son propre poste, les primes de son propre groupe de fonctions… Le seul moyen de contrecarrer cette logique ultra-libérale du Rifseep serait de réduire le nombre de groupes de fonctions au minimum légal, à savoir 4-2-2.

De plus, on continue de voter un régime indemnitaire dont les agents ne peuvent mesurer les tenants et aboutissants. **Comment seront calculées les primes de chaque métier au sein des fourchettes votées pour les groupes de fonctions** ? Comment les postes seront-ils rattachés au métiers et donc quel agent sera classé dans quel métier, touchera quelle prime ? Nous n'avons toujours aucune de ces informations, et quand on s'en plaint, on nous dit que ce sera annoncé après le vote et la mise en application ! On ne peut imaginer pire opacité.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, nous maintenons notre préavis de grève pour le jeudi 18 octobre 2018, ainsi que notre appel à rassemblement devant la mairie à 13h30.

Syndicat **SUD-CT des Dômes** 28, rue Gabriel Péri 63000 Clermont-Ferrand
sud-ct@ville-clermont-ferrand.fr
07 87 44 47 40